INFORMATIONS PARENTS

ALAE 2022-2023

		 			 	_
					7	Si
				– Δ		
-	\mathbf{U}		, _		-	,,,,,,

RÉPONSE

MATIN: de 7h30 à 8h45

Je dois laisser mon enfant à l'ALAE du matin...

RIEN

Pas d'inscription préalable J'emmène simplement mon enfant à l'ALAE

MIDI: de 12h à 13h50

Ce matin, mon enfant est malade et je souhaite lui faire intégrer l'école à 12h00...



ATTENTION

Pas de retour possible à 12h mais à 13h50

AVERTIR

de l'absence de mon enfant et de mon projet :

- •le **Directeur de l'école** au 05.61.85.07.98 ou par mail
- •la responsable de l'ALAE au 05.61.06.15.87

ou par mail alae.alsh.julesferry@aussonne.fr

Mon enfant est malade

je ne suis pas dans les délais pour annuler son repas cantine : le jeudi (précédent la semaine concernée) avant minuit...



AVERTIR

•la **responsable de l'ALAE** au 05.61.06.15.87 **avant 10h** et si je souhaite faire préparer le repas puis venir le récupérer à **11h45** devant la **porte** de l'ALAE.

Si le délai n'est pas respecté, les repas seront facturés quel que soit la raison de l'absence.

SOIR: de 16h30 à 18h30

Mon enfant doit se diriger après l'école en ALAE soir Mon enfant doit habituellement se diriger après l'école en ALAE	matin son enseignant de sa présence à l'ALAE soir, s'il ne vient pas à l'ALAE matin RIEN			
soir	Mon enfant sera accueilli par les agents d'animation			

ALSH MERCREDI 2022-2023

QUE DOIS-JE FAIRE?Si...

RÉPONSE

INSCRIPTION

Je souhaite connaître le programme des mercredis



PUBLICATION des programmes

Publication sur <u>www.aussonne.fr</u>, Portail famille, Facebook et affichage à l'entrée de l'ALAE

le 4 juillet 2022

Je veux inscrire mon enfant les mercredis





INSCRIRE mon enfant
•Sur le portail famille à partir de 8h30

ANNULATION

Mon enfant est inscrit mais ne sera pas présent...



MODIFIER

•Sur le portail famille au plus tard le mardi précédent avant minuit.

Je ne suis pas dans les délais pour annuler son inscription mardi précédent avant minuit.



AVERTIR

•la **responsable de l'ALSH** au 05.61.06.15.87 ou par mail alae.alsh.julesferry@aussonne.fr

•LISTE d'ATTENTE : après la 3^{ème} absence votre enfant sera mis en liste d'attente.



•CAS de force majeure/maladie : Toute déduction sur la facture ne pourra être faite que sur présentation d'un certificat médical justifiant de 3 jours consécutifs d'absences et sera remis à la **responsable ALAE/ALSH (pas**

en Mairie)

RAPPELS

HORAIRES de fonctionnement : TAP : 11h à 12h récupération des enfants non-inscrits à la cantine uniquement.

Repas cantine: de 12h à 12h45

Récupération des enfants non-inscrits à la cantine : à 12h auprès des enseignants Récupération des enfants : entre 13h et 13h30 si uniquement inscrits à la cantine

entre 16h30 et 18h30 si inscrits en ALSH

MÉTÉO: ADAPTER la tenue de votre enfant en fonction des sorties et des activités (crème solaire, casquette, imperméable...)

ALSH VACANCES – année scolaire 2022-2023

QUE DOIS-JE FAIRE? Si...

RÉPONSE

INSCRIPTION

Je souhaite connaître le programme des vacances de

Automne (du 24 Octobre au 4 Novembre) Noël (du 19 décembre au 30 décembre) Février (du 20 février au 3 Mars) Printemps (du 24 Avril au 5 Mai)

Été (du 10 juillet au 1 Septembre)

Je veux inscrire mon enfant aux vacances de :

Automne (du 24 Octobre au 4 Novembre)
Noël (du 19 décembre au 30 décembre)
Février (du 20 février au 3 Mars)
Printemps (du 24 Avril au 5 Mai)

Été (du 10 juillet au 1 Septembre)



PUBLICATION des programmes

Publication sur <u>www.aussonne.fr</u> , Portail famille, Facebook et affichage à

l'entrée de l'ALAE

Automne : le 19 Septembre 2022 Noël : le 14 Novembre 2022 Février : le 16 Janvier 2023 Printemps : le 20 Mars 2023

Été: le 5 Juin 2023

INSCRIRE mon enfant sur le portail famille à partir de 7h30

Automne: le 26 Septembre 2022 Noël: le 21 Novembre 2022 Février: le 23 Janvier 2023 Printemps: le 27 Mars 2023

Été: le 12 Juin 2023



ANNULATION

Mon enfant est inscrit mais ne sera pas présent...





MODIFIER sur le portail famille avant le dernier jour du délai d'annulation

Automne: le 16 Octobre 2022 Noël: le 11 Décembre 2022 Février: le 12 Février 2023 Printemps: le 16 Avril 2023

Été: Juillet le 2 juillet 2023/Août le 23 Juillet 2023

Je ne suis pas dans les délais pour annuler son inscription avant le dernier jour d'annulation



AVERTIR•la responsable de l'ALSH au 05.61.06.15.87

•LISTE d'ATTENTE : après la 3^{ème} abs votre enfant sera mis en liste d'attente.

•CAS de force majeure/maladie : Toute déduction sur la facture ne pourra être faite que sur présentation d'un certificat médical justifiant de 3 jours consécutifs d'absonces sora remis à la responsable ALAE/ALSH (pas en mairie)

d'absences sera remis à la responsable ALAE/ALSH (pas en mairie)

RAPPELS HORAIRES de fonctionnement : la facturation de la demi-journée comprend le repas

de 7h30 à 10h : Accueil des enfants inscrits

de 11h30 à 12h : Arrivée des enfants inscrits en « Après midi avec repas » / Récupération des enfants inscrits en « Matin sans repas » de 13h à 13h30 : Arrivée des enfants inscrits en « Après midi sans repas » / Récupération des enfants inscrits en « Matin avec repas » de 16h30 à 18h30 : Départ des enfants inscrits

MÉTÉO: ADAPTER la tenue de votre enfant en fonction des sorties et des activités (crème solaire, casquette, imperméable...)